

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1922>



Presse syndicale et affichage : la liberté du SNES 89 menacée ?

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - A la Une dans l'Yonne -



Publication date: samedi 27 janvier 2007

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Extrait du courrier que nous avons adressé au recteur suite à un "rappel à l'ordre" reçu par une de nos déléguées syndicales de la cité scolaire de Toucy, auteur de [recettes du chef pour une rentrée salée](#).



Monsieur le Recteur,

Nous tenons par la présente à vous faire part de notre étonnement et de nos craintes suite au courrier, en date du 8 janvier 2007, que Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie de Dijon a adressé à Madame Emmanuelle Chapon, déléguée SNES-FSU au lycée de Toucy.

Ce courrier indique : « *Le proviseur du lycée de Toucy m'a informé de l'affichage en salle des professeurs du lycée d'un document qui serait syndical ; ledit document est signé par vous et comporte des termes désobligeants et outranciers vis-à-vis de votre supérieur hiérarchique* ».

Nous nous permettons d'apporter ici quelques précisions qui nous semblent utiles :

- Le document en question n'a pas été affiché n'importe où en salle des professeurs, il l'a été au panneau syndical du SNES-FSU ;
- Ce document a été publié dans le numéro 192 du 2 novembre 2006 du *SNES-Info-Yonne*, journal que nous adressons à nos syndiqués et dont certains articles sont repris sur notre site Internet ;
- Cet article est signé par Madame Emmanuelle Chapon, qui est déléguée syndicale du SNES-FSU 89 au lycée de Toucy.

Aussi, **nous jugeons pour le moins surprenant que Monsieur le Secrétaire Général s'adresse, sous couvert du proviseur du lycée de Toucy, à une enseignante pour la rappeler à une certaine retenue** concernant un document :

- qui a été rédigé, à notre demande, par Madame Chapon, non pas parce qu'elle est enseignante au lycée de Toucy, mais parce qu'elle y exerce, dans des conditions de plus en plus difficiles d'ailleurs, la mission de déléguée syndicale du SNES-FSU 89,
- qui est un article de notre presse syndicale et que nous avons pris, nous SNES-FSU 89, la responsabilité de publier dans notre journal,
- qui est donc, et non « serait », syndical, puisqu'émanant de nos publications et affiché au panneau SNES-FSU.

Sur la forme :

- Il nous paraît qu'un courrier à notre attention aurait été plus pertinent qu'une missive adressée à une enseignante sous couvert de son supérieur hiérarchique.
- Nous regrettons que Monsieur le Proviseur du lycée de Toucy ne parvienne pas, concernant Madame Chapon, à faire la distinction entre ses fonctions de déléguée syndicale et celles de professeur d'espagnol.
- Nous souhaitons qu'il accepte et reconnaisse le rôle de déléguée syndicale que notre organisation et les syndiqués

SNES-FSU de la cité scolaire de Toucy ont confié à Madame Chapon.

Sur le fond :

- une visite sur notre site Internet vous permettra de constater que le ton de l'article en question ne se distingue pas particulièrement de celui des articles et des publications que nous distribuons régulièrement aux collègues du département,
- **nous jugeons particulièrement inquiétant pour notre liberté d'expression, de publication et d'affichage syndical, le courrier de Monsieur le Secrétaire Général.**

Nous nous permettons de vous rappeler cette formule, en espérant que vous ne la jugerez, ni désobligeante, ni outrancière : « **toute censure est un aveu : on ne ferme que la bouche qui dit la vérité** ».

Soyez assuré, Monsieur le Recteur, de notre profond attachement à la qualité du service public de l'Education nationale et de **notre volonté de continuer, dans le respect des lois et règlements en vigueur, à informer nos collègues, par le ton et le style qui nous semblent les mieux appropriés.**

Le secrétariat départemental du SNES de l'Yonne



Syndicat **n**ational des **e**nseignements de **S**econd degré
